

Montreuil, le 7 mars 2024

**Note
aux
Opérateurs**

- Objet :** Dédouanement – Autorisations – Formulaire « déclaration simplifiée » dans CDS
Traitement des premières demandes
- Réf. :** Note Comint1 n° 23000219 du 3 novembre 2023 - Dédouanement – Autorisations –
Ouverture du formulaire « déclaration simplifiée » dans l'applicatif européen CDS
Note Comint1 n° 23000244 du 7 décembre 2023 - Customs Decisions System (CDS) –
Démarches de communication et de gestion des autorisations de déclaration simplifiée
(SDE)

Par notes en références, vous avez été informés de la bascule des autorisations de déclaration simplifiée dans l'applicatif CDS – Système de décisions douanières, ainsi que de l'ouverture du formulaire pour la délivrance de nouvelles autorisations.

A ce stade, en raison de difficultés de connexion à l'applicatif TP-CDS en utilisant le numéro EORI SIREN, vous ne pouvez pas déposer de premières demandes d'autorisations de déclaration simplifiée en vous connectant avec votre numéro EORI SIREN.

Dans l'attente de la résolution de ces difficultés de connexion, les primo-demandeurs sont invités à repousser le dépôt de ces demandes au 1er avril 2024. La gestion des autorisations réintégréées manuellement restent inchangées.

Nous vous informerons sans délai de la résolution de ce dysfonctionnement.

Toute difficulté d'application devra être portée à l'attention du bureau de douane ou du pôle d'action économique territorialement compétent.

Le chef de bureau,

Michel BARON